

50 Laisse au Corps législatif le droit d'élire son bureau et le soin de faire son règlement intérieur ;

60 Reconnaît à tout membre du Sénat et du Corps législatif le droit d'adresser au Gouvernement des interpellations qui pourront être suivies d'ordres du jour motivés ;

70 Facilite l'examen des amendements, n'appelant plus le conseil d'Etat qu'à donner des avis sur les amendements non acceptés par le Gouvernement ;

80 Prescrit le vote du budget par chapitre.

90 Enfin déclare que les modifications apportées à l'avenir aux tarifs de douanes et de postes par des traités internationaux, ne seront obligatoires qu'en vertu d'une loi.

Ce sont là de profonds changements dans nos institutions ; les énoncer suffit pour en faire comprendre l'importance."

L'amnistic du 15 Août à l'occasion du centenaire de Napoléon 1er a été aussi complète que possible. C'est un acte de conciliation et d'apaisement, de haute et de forte politique, qui a obtenu comme le Sénatus-Consulte, l'approbation et les éloges presque unanimes de la presse nationale et étrangère. Les *irréconciliables* seuls ne veulent ni de l'un ni de l'autre, mais les *irréconciliables* sont les représentants de la révolution et de l'anarchie ; on ne comptait pas sur leur reconnaissance.

Le voyage de l'Impératrice offre un intérêt religieux que nos lecteurs ne manqueront pas de partager. Partie pour assister à l'ouverture du Canal de Suez, elle doit passer par Jérusalem, où elle profitera, dit-on, de son séjour, pour réclamer en faveur des catholiques, la restitution des Lieux-Saints qui étaient autrefois sous le protectorat de la France et qui ont été usurpés par les Grecs ; en voici la liste telle que la donne le *Mémorial diplomatique*.

10 Le monument du Saint-Sépulcre ;

20 La grande coupole qui le surmonte ;

30 La pierre de l'onction ;

40 L'emplacement des tombeaux des rois francs au pied du Calvaire ;

50 La possession mixte de l'autel du Calvaire, où fût plantée la croix du Sauveur ;

60 Les sept arceaux de la Vierge ;

70 Le tombeau de la Vierge et l'église qui le renferme ;

80 La grande église de Bethléem et les jardins qui en dépendent ;

La preuve incontestable que les réclamations des catholiques sont fondées git dans ce fait concluant, qu'à l'époque de l'incendie de 1808, la plupart de ces sanctuaires étaient encore exclusivement entre les mains de nos religieux.

L'indisposition de l'Empereur préoccupe plus les journaux que les